





<b>INTRODUCTION</b> .....	5
<b>RENCONTRE AVEC...</b> .....	6
<b>RURALITÉ: espaces et services</b> .....	7
<b>Définition de la ruralité en Estuaire et Sillon</b> .....	7
<b>Ruralité, un mode de vie</b> .....	7
<b>La ruralité, un atout fragile à préserver</b> .....	7
1) Attractivité de notre territoire pour les acteurs du territoire rencontrés	
2) Conséquences pour la ruralité	
<b>Connaissance du territoire rural et de ses acteurs</b> .....	9
1) Le tourisme sur le territoire Estuaire et Sillon	
2) Zoom sur la place du cheval sur notre territoire	
3) Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et ruralité	
<b>Propositions sur / pour la ruralité</b> .....	12
1) Mobilité	
2) Services publics de proximité	
3) Digital	
4) Loisirs	
5) Vivre ensemble	
<b>PRODUCTION AGRICOLE DU TERRITOIRE: préserver la ruralité avec les agriculteurs</b> .....	13
<b>Définition</b> .....	13
<b>Historique</b> .....	13
<b>État des lieux</b> .....	13
1) Les exploitations agricoles et leur répartition sur le territoire	
2) Les types de productions	
3) Poids économique de la production agricole sur le territoire	

<b>Liens entre les agriculteurs et les autres acteurs ruraux</b> .....	17
<b>1) Les interactions au sein du milieu agricole</b>	
<b>2) Relations entre les agriculteurs et les élus municipaux et communautaires</b>	
<b>3) Relations entre agriculteurs et habitants</b>	
<b>Prospectives</b> .....	19
<b>1) Trifibre, biomasse, méthanisation</b>	
<b>Les propositions émanant des différentes rencontres</b> .....	20
<b>1) Élus : meilleure prise en considération des agriculteurs</b>	
<b>2) Agriculteurs</b>	
<b>3) Population</b>	
<b>CONSOMMATION - DISTRIBUTION : une ruralité innovante</b> .....	22
<b>Circuit court, production locale, production bio, élevage local... Mais de quoi parle-t-on ?</b> .....	22
<b>Mieux connaître et distribuer les produits locaux : quelques exemples pour favoriser l'économie circulaire</b> .....	24
<b>Et la restauration collective ?</b> .....	25
<b>Un Outil: le Projet Alimentaire Territorial (PAT)</b> .....	28
<b>Propositions (circuits courts...)</b> .....	29
<b>1) Valorisation</b>	
<b>2) Distribution</b>	
<b>3) Mise en réseau</b>	
<b>CONCLUSION</b> .....	30

## Estuaire et Sillon: une identité rurale ?

Une grande majorité d'actifs travaillent sur les agglomérations de Nantes et Saint-Nazaire: 41 % sur Nantes métropole des 17 086 actifs occupés en 2015. Les zones d'activité commerciales et industrielles se sont largement développées ces dernières années. Le temps des loisirs de beaucoup d'entre nous ressemble largement à celui des citoyens.

Et pourtant, quand on questionne les habitants eux-mêmes, la plupart ont le sentiment de vivre sur un territoire rural dont ils apprécient la qualité de vie par sa proximité avec la nature, le vivre-ensemble par la convivialité des relations de voisinage, la possibilité de trouver des producteurs locaux et de faire des choix plus en relation avec ses propres valeurs.

La Chambre d'Agriculture et tout simplement l'observation du paysage nous rappellent aussi que le territoire comprend de nombreuses exploitations agricoles (180) avec tous les emplois induits mais aussi parfois les tensions et incompréhensions générées par des besoins de vie et de travail différents.

Ce sont ces problématiques que les membres du groupe « Économie du territoire » ont voulu explorer sans aucun souci d'exhaustivité ni de technicité en rappelant que le Conseil de Développement est composé de bénévoles qui posent un regard de citoyens sur des réalités locales et formulent des propositions en toute conscience et humilité, sans prétendre se substituer aux élus ou aux professionnels qui possèdent une expertise.

Ainsi que le formule la commission nationale qui a rendu son rapport: « **Ruralités, une ambition à partager** » (juillet 2019): « Notre pays est aujourd'hui confronté à des enjeux majeurs en matière de lutte contre le changement climatique, d'adaptation de son modèle productif, et de lutte contre les inégalités sociales et territoriales. La réponse à ces grands défis passe par une meilleure reconnaissance des territoires ruraux et de leurs habitants qui doivent être replacés au cœur de notre projet collectif. Cela passe également par un changement de regard sur ces espaces qui constituent une chance pour le pays tout entier et contribuent de façon majeure à son attractivité et à sa compétitivité. L'avenir des territoires ruraux doit être l'affaire de tous et rassembler l'ensemble des acteurs, État et collectivités, autour d'objectifs partagés »

**Notre démarche** a consisté à organiser dans un premier temps notre questionnement: que voulions-nous savoir? C'est ce qui nous a conduits à travailler conjointement dans trois directions complémentaires: la ruralité comme mode de vie, la production agricole, la distribution et la consommation. À partir de ces axes de travail, nous avons confronté nos expériences et nous sommes allés à la rencontre de différents acteurs du territoire ou à proximité: agriculteurs, commerçants, élus, laiterie, acteurs du tourisme, habitants... (cf. liste en fin d'avis). Cette collecte a été complétée par des lectures, participations à des conférences et temps forts (celle d'Arnaud Florentin notamment), enquête... Puis nous avons essayé de structurer cette documentation et ces propositions pour les rendre accessibles à l'ensemble des élus et habitants du territoire.

Nous formulons le souhait que cet avis puisse permettre d'enrichir la réflexion de chacun, contribuer à diversifier les plans d'action et les décisions à prendre, compte tenu de l'urgence climatique et des transitions écologiques à intégrer, tout en préservant l'esprit de ruralité de notre territoire.

## RENCONTRES AVEC...

### **Des habitants** sur l'ensemble du territoire :

Une cinquantaine sous forme d'enquête.

### **Un auteur**

Romain Mothes, Coordinateur et membre du Groupe d'Histoire locale, de l'ouvrage « Trois générations d'agriculteurs ».

### **Des conférenciers**

Arnaud Florentin, « Comment ré-enraciner l'économie sur le territoire? », 1<sup>er</sup> décembre 2018.

Axel Kahn, « La campagne » Vigneux-de-Bretagne, Imagine LA, 25 juin 2019.

Joël Fourny, « L'économie de proximité », Angers, 3<sup>e</sup> Biennale de l'Économie de Proximité en Pays de La Loire, 3 octobre 2019.

### **Des acteurs économiques**

Elsa Léveder, Conseillère territoire à la Chambre d'Agriculture de Loire-Atlantique et Yann Caillon et Romain Douaud, Agriculteurs.

Cécilia Stéphan, Directrice Estuarium à Cordemais.

Isabelle Pichon, La Quincaille'Rit à Cordemais.

M. et M<sup>me</sup> Briand, Ferme en élevage laitier bio à Campbon.

Fabrice Gouin, Éleveur Laitier.

Christophe Fourage, Ferme Maliceine à Malville.

Mickaël Vallée, Patron pêcheur.

Florent Tendron et Thierry Balluet, GAEC des Clos des Dames.

Thierry Balluet, Président CUMA La Savenaisienne.

Fabrice Gouin, Président CUMA Sillon de Bretagne.

Nathalie Douaud, Responsable Cueillette de l'Île Savenay.

David Le Flohic et Stéphanie Ouisse, « La Ruche à pain » La Feuillée à la Chapelle-Launay.

Laurent Bissery, Adjoint aux affaires scolaires à Bouvron.

Perrine Edelin, Directrice LINCUBACTEUR à Saint Etienne de Montluc.

Marie-Hélène et Didier Edelin, Chambre d'hôtes Les Jardins de la Terroussais, Saint Etienne de Montluc.

Jean-Pierre Caillon, Coopérative IDEAL à Prinquiau.

Mathieu Mainier, Propriétaire des Écuries de la Musse à Bouée.

Frédéric Busquet, Copropriétaire des Écuries d'Ellipse à Malville.

Olivier Pantegnies, Entraîneur public à Cordemais.

Raphaël Loquet, Éleveur équin à Cordemais.

Michel Priou, Vice-président de la Société des Courses Hippodrome de Cordemais.

Simon Bézier, Président de l'association Les Galops du Sillon à Cordemais.

Charlotte Degien, Vétérinaire et cheffe de centre technique de reproduction équine Haras de Cordemais.

Gérard Moquin, Propriétaire éleveur, pension pour chevaux et élevage Shetland à Malville.

Laiterie de Campbon, office de tourisme, agence AXA, caserne de gendarmerie...

# RURALITÉ: espaces et services

## Définition de la ruralité en Estuaire et Sillon

La ruralité est la description de la vie dans la campagne et les bourgs et villages qui la parsèment.

Physiquement le territoire rural d'Estuaire & Sillon comprend 11 communes et s'étend de l'ouest de la métropole Nantaise jusqu'à l'agglomération de Saint-Nazaire; au sud elle est limitée par le lit de la Loire et s'étend au nord jusqu'à la Communauté de Communes Erdre et Gesvres.



Étang de la Juliennais à Saint Etienne de Montluc

On peut distinguer trois types de paysages :

- le bocage suspendu du sillon de Bretagne,
- la Loire estuarienne rive droite,
- la crête du sillon ; rebord du plateau.

Dans notre paysage, la biodiversité est marquée par les prairies, arbres, talus, mares et étiers. Les marais offrent une richesse importante au niveau de la faune et de la flore qui a amené le classement du milieu comme zone Natura 2000 et zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF). Le territoire est parcouru par le GR3, 330 km de sentiers pédestres. Cette densité de sentiers a permis de créer un maillage dense sur l'ensemble des communes.

D'autre part, les voies cyclables sont venues enrichir ce réseau (Vélodyssée, la Loire à vélo...).

## Ruralité, un mode de vie

Historiquement, chacune des communes s'est développée à son rythme propre, avec son identité. Les bourgs regroupaient la majorité des habitants avec les commerces, les services de proximité et les services publics. Les exploitations agricoles se sont réparties de manière dispersée.

Le mode de vie traditionnel a évolué avec l'arrivée de nouveaux habitants. Notre territoire est sous l'influence de l'attractivité des métropoles Nantaise et Nazairienne. Au-delà du cadre de vie, ces installations sont motivées par le coût du foncier.

Aujourd'hui, les besoins des habitants sont les mêmes que ceux des villes du point de vue culturel, sportif et touristique. La volonté associative a permis d'éviter que les communes ne deviennent des villes dortoirs.

Le cadre de vie à taille humaine, la proximité de la nature constituent un atout important du territoire auquel chaque habitant est attaché.

## La ruralité, un atout fragile à préserver

### 1) Attractivité de notre territoire pour les acteurs du territoire rencontrés

Estuaire et Sillon se caractérise par des espaces verts, une population moins dense que dans les deux agglomérations qui l'encadrent, des villes et villages à l'habitat horizontal, des jolies maisons, peu de délinquance, une belle campagne, moins de pollution qu'à la ville, la présence de nombreux services dans un rayon de 10 km (facilité d'accès rendue possible car pas de trafic routier important): écoles, services publics, commerces, soins médicaux, l'accessibilité route/rail avec la proximité de l'agglomération nantaise.



GR3 sur les hauteurs de Saint Etienne de Montluc

On s'y sent bien, on y ressent une certaine convivialité grâce à la proximité des habitants et la solidarité qu'ils savent développer instantanément entre eux.

Estuaire et Sillon, c'est la campagne avec ses agriculteurs. C'est la possibilité d'accéder à des produits de qualité, du terroir, de réduire les circuits de distribution, de faire son potager, d'être proche de la nature, d'avoir un cadre de vie agréable, avec plus de solidarité entre les gens et les activités, du travail pour le bien commun. « On se connaît tous, on a envie d'aller dans le même sens ». Beaucoup d'habitants sont investis dans la vie associative.

En outre, il commence à se développer une programmation culturelle intéressante sur le territoire.

Pour les entreprises, les infrastructures de transport sont bien développées.



Au niveau départemental, la Communauté de communes est sur un carrefour pour les transports car, de par sa position, elle est au confluent des axes de circulation routiers et ferroviaires venant de Quimper et de la Presqu'île guérandaise vers Nantes.

Au niveau routier, 2 routes nationales (Nantes-Brest et Saint-Nazaire-Laval), il faut ajouter à ces grands axes, les routes départementales :

- la D17, ou « route du milieu », longe la voie ferrée de Savenay à Saint Etienne de Montluc,
- la D3 de Savenay à Plessé puis Guémené-Penfao vers la Bretagne,
- la D16 de Pontchâteau à Héric au nord,

ainsi que 16 aires de covoiturage et 6 places de parking réservées à cet usage à la gare de Savenay.

Sur le plan ferroviaire, 3 gares sur le territoire dont Savenay qui est la 3<sup>e</sup> gare du département avec 2 lignes de voies ferrées (Nantes-Saint-Nazaire-Le Croisic, Nantes-Redon-Rennes).

Au plan transport en commun par route,

- 5 lignes régulières de car Aléop :
  - ligne 44 : Saint-Nazaire/Bouvron/Châteaubriant,
  - ligne 20 : Nantes / Le Temple-de-Bretagne / Nantes,
  - ligne 50 et 59 : Savenay / Saint Etienne de Montluc / Nantes,
  - ligne T5 : Saint-Nazaire / Saint Nicolas de Redon,
- 1 service de transport à la demande en porte-à-porte Aléop.



## 2) Conséquences pour la ruralité

Les risques sur le moyen et long terme de disparition de la ruralité traditionnelle sont importants pour les raisons suivantes :

### • L'extension des zones urbanisées autour des hameaux et villes

L'extension des zones urbanisées autour des hameaux et villes répond à la demande d'installation de nouveaux habitants. La population d'Estuaire et Sillon compte actuellement 38027 habitants<sup>1</sup> avec une croissance forte et régulière de + 1,5 % / an depuis une dizaine d'années. Le solde migratoire<sup>2</sup> est positif avec 292 habitants supplémentaires par an. Ce développement est en lien avec une dynamique économique : un solde positif de 358 emplois salariés créés dans le secteur privé en Estuaire et Sillon en 2018<sup>3</sup>.

### • L'extension des zones artisanales et industrielles

Les surfaces agricoles sont diminuées au profit de zones d'activités. Par exemple, l'extension de Porte Estuaire Est avec 23 ha notamment pour l'entreprise de transport Lorcy.

1 - Sources : Les essentiels de l'AURAN - CC Estuaire et Sillon, les chiffres clés du territoire - avril 2019.

2 - Le solde migratoire est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année. Ce concept est indépendant de la nationalité.

3 - Sources : Baromètre n° 2 septembre 2019 « Dynamiques économiques du grand littoral métropolitain » - ADDRN.

Cette extension questionne d'autant plus quand ces espaces sont inoccupés. Par exemple, la zone de la Folaine sur Cordemais d'une surface de 35 ha commercialisables sur un total de 60 ha n'accueille toujours pas d'entreprise depuis sa création en 2011.

#### • La croissance de la population au sein de la CCES

La croissance de la population au sein de la CCES amène à une augmentation de la pression foncière autour des communes et villages, sans compter tous les nouveaux aménagements qui y sont inhérents comme : les réseaux routiers, les zones commerciales, zones artisanales, station d'épuration, déchetterie... Certains propriétaires de foncier ne souhaitent pas signer de bail avec les agriculteurs car ils pensent que leurs terrains peuvent devenir constructibles ou préfèrent y mettre des animaux domestiques<sup>4</sup>.

En perspective : il faut noter un projet de parc naturel régional à l'échelle de l'estuaire de la Loire et du Lac de Grand Lieu initié par la Région en 2015. Ce parc permettrait de valoriser les patrimoines naturels, culturels et paysagers et de créer une synergie favorable au développement durable : tourisme, éducation, labels de qualités...

Sur les quarante et une communes concernées, les trois-quarts ont montré un intérêt pour ce projet lors d'une étude commanditée par la Région auprès d'Estuarium en 2017. Suite à cela, un groupe de réflexion comprenant des élus a été constitué. En 2019, 20 communes ont voté une délibération favorable à l'approfondissement de la réflexion ; d'autres sont attendues sur l'année 2020. La dynamique est ainsi maintenue dans l'attente d'un positionnement de la Région qui n'interviendra vraisemblablement pas avant 2021. Un site d'information est disponible :

<https://projet-pnr-loire-grand-lieu.jimdosite.com/>.

Le questionnaire des habitants a mis en évidence une préoccupation liée à la diminution des services de proximité : commerces de proximité, services de santé, services publics (la Poste, la SNCF, le Trésor public...), services à la personne.

La mobilité sur le territoire pose problème à de nombreux habitants : la dépendance à l'automobile reste forte en l'absence de transports en commun intracommunautaires adaptés pour se déplacer d'une commune à une autre ou encore pour rejoindre les gares ferroviaires.



## Connaissance du territoire rural et de ses acteurs

### 1) Le tourisme sur le territoire Estuaire et Sillon

La politique de développement touristique est clairement revendiquée par la communauté de communes et s'oriente même vers le « slow tourisme » c'est-à-dire de faire découvrir les paysages en s'imprégnant de la nature et en privilégiant les rencontres et les plaisirs de la table. De nombreuses possibilités d'hébergement existent sur le territoire : chambres et gîtes d'hôtes, campings,... sans oublier la découverte de la richesse de l'habitat du territoire.

L'objectif assumé est de capter la clientèle touristique du littoral et de Nantes ; la parfaite illustration de cette orientation est l'ouverture au printemps 2019 de Terres d'Estuaire à Cordemais. Ce centre de découvertes plonge les visiteurs dans une immersion ludique et interactive de l'estuaire de la Loire.

L'éducation au patrimoine naturel est assurée par l'association Estuarium auprès des plus jeunes. Le Centre de la Ducherais (PEP44), à Campbon, organise des séjours de découverte de l'environnement.

Nous comptons de nombreux lieux à visiter tels que : l'observatoire de Tadashi Kawamata de Lavau-sur-Loire, l'espace Quilly, la Villa cheminée et le plan d'eau de la Côte de Cordemais... Le service touristique de la CCES oriente davantage la communication vers le milieu naturel des marais de bords de Loire que vers son agriculture.

Le territoire Estuaire et Sillon peut se découvrir de différentes manières :

- GR3,
- sentiers de randonnée,
- parcours La Vélodyssée,
- boucle des marais.

4 - Sources : Loire Atlantique Agricole du 1<sup>er</sup> novembre 2019, Journal départemental FNSEA.

Ces derniers mois, dans le cadre du projet « Eau et Paysages » la CCES a aménagé le pôle de loisirs du Lac de Savenay avec un nid observatoire, une scène à ciel ouvert ou théâtre de verdure, un pont suspendu et une passerelle flottante. De plus, une liaison cyclo-touristique de 8 km entre Savenay et Lavau-sur-Loire passant par les marais (avec 2 autres nids observatoires) est en cours d'aménagement.

## 2) Zoom sur la place du cheval sur notre territoire



Passerelle du port de Cordemais

Très présente dans l'ouest, la filière équine est largement représentée sur notre territoire : élevage, sport, courses hippiques, négoce... Les amateurs qui participent à la vie économique de la filière à titre de loisirs viennent s'ajouter aux nombreux professionnels qui en vivent. Rappelons également que l'équitation représente le troisième sport pratiqué en France.

Sur notre communauté de communes, les surfaces occupées par les équidés sont importantes et, cela entraîne quelquefois des tensions sur le prix du foncier disponible entre les agriculteurs et les propriétaires de chevaux en recherche d'espaces pour accueillir leurs montures. Cette situation peut freiner le développement de certains établissements équestres qui recherchent l'autonomie pour couvrir les besoins alimentaires de leurs pensionnaires.

La **SAFER** (Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural) **est-elle en mesure d'arbitrer ou de réguler ces différends ?**

La présence de deux hippodromes<sup>5</sup>, d'un haras, des nombreux professionnels concernés par la filière confère à notre territoire une forte identité « cheval » et, participe à son rayonnement bien au-delà de ses limites.

Toutefois, les équilibres sont fragiles et, l'augmentation de la TVA appliquée aux sports équestres a provoqué une baisse sensible de fréquentation dans les établissements.

**Les infrastructures sont présentes et bien réparties. Leur potentiel peut être élargi par l'attrait touristique de notre région en proposant comme pour la Loire à vélo, des parcours balisés pour les chevaux et leurs cavaliers et ainsi redynamiser les établissements qui s'organiseraient pour accueillir ces nouveaux pratiquants.** Il existe un cabinet spécialisé dans l'ingénierie équestre et touristique installé à la Ferté-Beauharnais (Loir-et-Cher). Il accompagne les collectivités comme les privés dans leurs projets.

**Une information sur tous les acteurs du monde équestre doit également accompagner chaque projet, la proximité de « Terre d'Estuaire » et des haras pourrait servir de relais dans cet objectif, expositions à thèmes, éducation scolaire...**

L'environnement rural de notre communauté de communes participe largement au développement de la filière dans sa diversité. Les habitants sont très sensibles et attachés à la large présence des équidés sur le territoire. **Le cheval pourrait être remis bien plus en vue dans l'espace public en s'inspirant d'expériences déjà menées pour son utilisation en transport sur des liaisons courtes et douces, dans le retrait des encombrants, dans des fonctions spécifiques adaptées.** Par exemple, la gendarmerie stéphanoise a obtenu l'autorisation d'exercer en « police montée » pour la fête des jonquilles en 2018. Elle fait la demande tous les ans de renouvellement de cette expérience.

Il participe au bien-être humain, c'est presque une évidence mais il suscite également de nombreuses réflexions dans son utilisation sur le bien-être animal.

De nombreuses initiatives (impulsées par des jeunes passionnés) pourraient être envisagées pour aider la filière et, proposer aux habitants d'adhérer encore plus à son développement. Les récentes « Assises de la filière équine » organisées à Angers chaque année ont à nouveau prouvé le dynamisme du secteur et les interrogations qu'il suscite.

Parmi ce que nous avons retenu et, qu'il est souhaitable d'encourager :

- **Connecter les professionnels des centres équestres entre eux pour faciliter la relation des services.** Le projet baptisé « PONEO » propose que tout le monde puisse faire du poney ou du cheval quand il veut où il veut, une fois puis c'est tout ou dix fois par an. Il prévoit de proposer des solutions innovantes<sup>6</sup> de management de centres équestres et poney-clubs.

5 - Les courses hippiques injectent 90 % des flux financiers dans la filière équine.

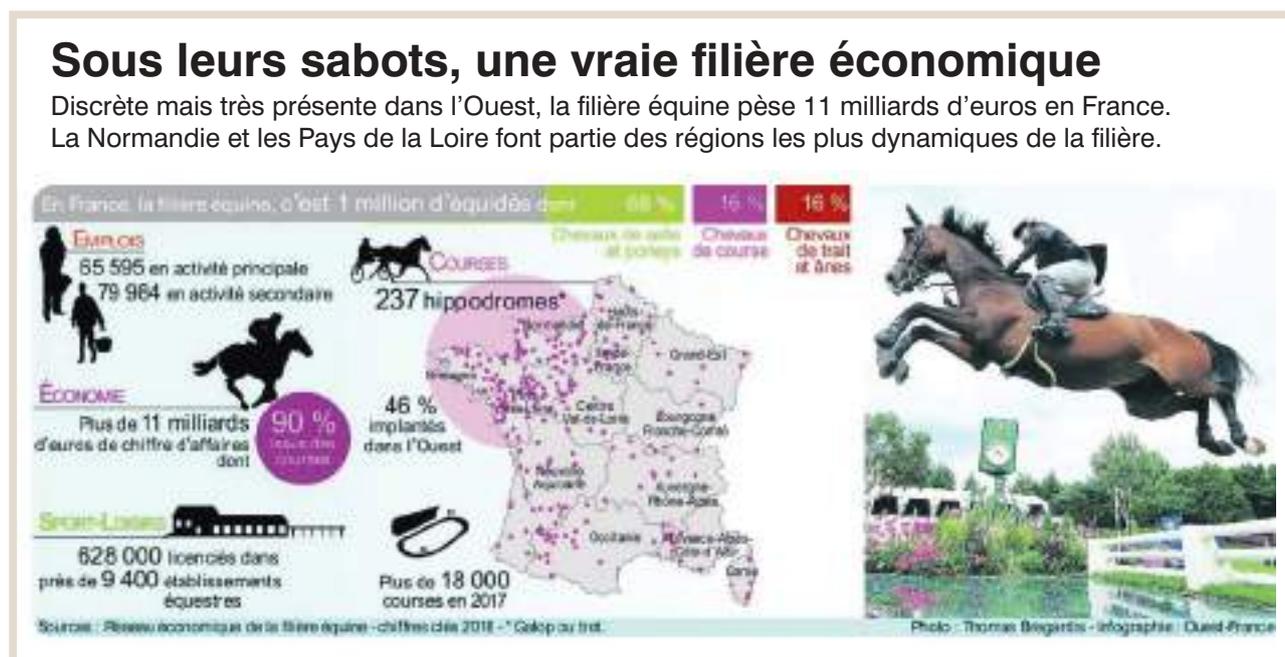
6 - Sur téléphone portable, via une application dédiée.

- Créer une « Écurie de Territoire » qui respecterait des règles éthiques particulières. En partenariat entre collectivités territoriales, des entreprises et des particuliers qui pourront tous avec une somme modeste, investir dans un cheval, le voir courir sur l'hippodrome et surtout le suivre régulièrement en se déplaçant chez l'entraîneur. L'objectif étant d'impliquer le maximum de personnes dans la vie des courses hippiques tout en créant du lien social sur les territoires concernés.

Le projet d'écuries de territoires a été présenté aux acteurs du milieu hippique et aux élus sur la France entière<sup>7</sup>.

- La Fédération Française d'Équitation au niveau du département recherche des lieux adaptés pour l'organisation de manifestations. **Les carrières existantes au cœur de l'hippodrome de Cordemais moyennant certains aménagements répondraient tout à fait aux souhaits de la FFE.**

Il faut tout de même conclure qu'il est nécessaire de faire un inventaire précis des acteurs engagés dans la filière sur notre territoire afin de bien mesurer son poids économique (vivier d'emplois), ludique, reposant, de lien social (animal grégaire, il a beaucoup à nous apprendre). La filière équine s'inscrit tout à fait parmi les atouts de notre ruralité. Elle mérite un regard attentif et bienveillant.



### 3) Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et ruralité

#### Qu'est-ce que le SCoT ?

Le SCoT<sup>8</sup> est un document d'urbanisme français qui détermine, à l'échelle de plusieurs communes ou groupement de communes, un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles, notamment en matière **d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, de tourisme, d'environnement et des paysages, des corridors biologiques et de la préservation des terres agricoles.**

Document de planification et d'urbanisme, il définit les grandes orientations d'aménagement pour un territoire donné et pour le long terme (15 à 20 ans).

Le SCOT se doit **d'assurer « La cohérence »** des politiques publiques, le document définit l'équilibre des choix de protection et les options de développement. Le SCOT est un document  *vivant* . Il peut être si nécessaire, révisé ou modifié dans son ensemble. (2016 date de la dernière évolution de notre SCOT).

7 - Contact : Véronique Vigouroux ancienne cavalière de haut niveau.

8 - Le code de l'urbanisme fixe le régime des SCOT aux articles R141-1 et suivants

## Quels territoires englobent notre SCOT ?

Le projet de territoire, horizon 2030, regroupe cinq intercommunalités de la métropole Nantes Saint-Nazaire ceci représente 61 communes pour plus de 800 000 habitants :

- Nantes Métropole,
- Communauté d'agglomération de la région de Saint-Nazaire,
- Communauté de communes Estuaire et Sillon,
- Communauté de communes Erdre et Gesvre,
- Communauté de communes du pays de Blain.

## Le SCOT et la ruralité ?

Ce qui touche à la « RURALITÉ » dans son ensemble est donc bien présent dans le SCOT, les grandes problématiques rencontrées sont évoquées et les principales orientations définies.

C'est même la stratégie numéro un du territoire fondée sur la conciliation entre développement urbain, économie et préservation des espaces agricoles et naturels.

## Que dit notre SCOT ?

Notre SCOT affiche l'ambition d'un territoire durable, une ambition qui permette, à l'échelle Nantes Saint-Nazaire de contribuer pleinement à relever les défis environnementaux de :

- la sauvegarde, de la biodiversité,
- le réchauffement climatique,
- la préservation des terres agricoles,
- un développement urbain économe en espace et énergie,
- un développement des énergies renouvelables.

Il positionne l'estuaire de la Loire comme laboratoire de la transition énergétique et écologique.

# Propositions sur / pour la ruralité

## 1) Mobilité

- Développer des **moyens de transport** en commun (navettes) pour se déplacer d'une commune à l'autre, pour rejoindre les gares ferroviaires, pour relier ces gares aux zones commerciales et d'activité.
- Développer le réseau de **pistes cyclables** sécurisées entre les communes sur le modèle des routes partagées, sécurisées et durables.

## 2) Services publics de proximité

- Encourager l'installation de **médecins** généralistes et de spécialistes médicaux (radiologie...).
- Maintenir des services publics de proximité type Trésor Public, poste, guichet de la gare...

## 3) Digital

- Développer la **fibres optique** et/ou la 5 G sur l'ensemble du territoire.

## 4) Loisirs

- Développer le **tourisme rural** : gîtes, circuits, jeux de pistes...
- Donner plus de visibilité à la **présence du cheval** sur le territoire pour des liaisons courtes et douces : retrait des encombrants, loisirs, police montée...
- Encourager la connexion des **centres équestres** entre eux.
- Créer une « **écurie du territoire** » : vitrine intercommunale dédiée au cheval.

## 5) Vivre ensemble

- Valoriser le bénévolat dans les **associations** au sein de chaque commune mais aussi à l'échelle de l'intercommunalité : connaissances mutuelles, temps forts communs, service juridique aux associations, appui administratif...

# PRODUCTION AGRICOLE DU TERRITOIRE: préserver la ruralité avec les agriculteurs

## Définition

Ensemble des activités développées par l'Homme, qui ont pour objet la transformation de son milieu naturel afin de produire les végétaux et les animaux qui lui sont utiles, en particulier ceux qui sont nécessaires à son alimentation. L'agriculture du territoire représente une activité économique à part entière.

## Historique

Les 3 ports historiques que sont Lavau-sur-Loire, Malville et Cordemais, ont permis le développement du secteur agricole et facilité le transport d'animaux et des céréales sur des plates. Estuaire et Sillon s'est enrichi et de belles demeures se sont construites dans les campagnes, notamment sur Bouée.

Au 19<sup>e</sup> siècle, le secteur a connu un défrichement progressif dans le but d'améliorer les surfaces céréalières. L'importance de la mécanisation a eu pour conséquence l'augmentation de la productivité agricole, la diminution de la main-d'œuvre nécessaire, et par conséquent, l'exode rural.

La modernisation des machines à traire, l'arrivée de techniciens agricoles, le remembrement, l'insémination artificielle, la culture du maïs, sont autant d'éléments qui ont aussi provoqué le développement de l'entraide sous forme de CUMA (Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole). Les paysages se sont progressivement façonnés.

Depuis la fin de la traction animale, le plaisir du cheval est resté, Estuaire et Sillon comptabilise bon nombre de fermes équestres, de poney club, de haras, d'élevages, et deux hippodromes, laissant place à l'ouverture de plusieurs cliniques vétérinaires, et constituant les prémices d'un développement orienté vers le tourisme rural (nombreux gîtes).

## État des lieux

La Chambre d'Agriculture de Loire Atlantique nous a indiqué qu'aucun diagnostic agricole n'a jamais été réalisé sur les deux anciennes communautés de communes<sup>9</sup>, ni sur la nouvelle<sup>10</sup>.

Par conséquent, les éléments apportés ne sont ni exhaustifs, ni précis. Ils ont été élaborés à partir d'informations collectées en faveur d'actions de la Chambre d'Agriculture. En effet, en 2017, la CCES a fait appel à la Chambre d'Agriculture pour établir le portrait de l'agriculture pour l'agrandissement de 20 ha de la zone économique de Porte Estuaire.



## 1) Les exploitations agricoles et leur répartition sur le territoire

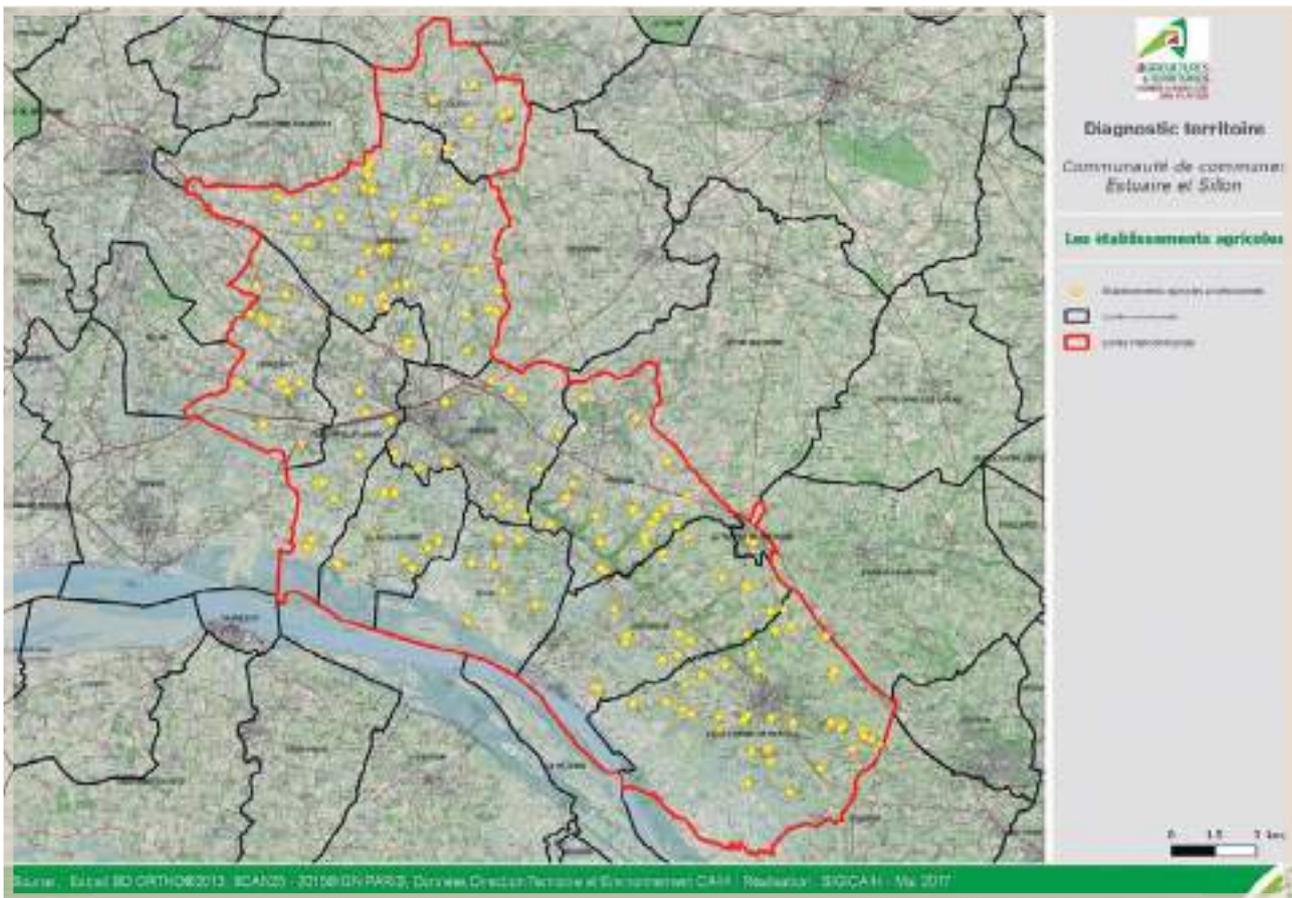
Sur 28000 ha, 17300 ha sont des surfaces agricoles soit 60 % de la surface totale du territoire.

Le territoire d'Estuaire et Sillon est un territoire encore très agricole. Les exploitations sont nombreuses malgré une diminution de 50 % en 20 ans. Cette diminution peut s'expliquer par le fait des regroupements d'exploitation (auparavant 1 actif pour 1 exploitation, maintenant 2 actifs pour 1 exploitation). La structuration des exploitations s'est modifiée laissant place à des statuts juridiques divers tels que :

- l'exploitation individuelle,
- l'exploitation agricole à responsabilité limitée (EARL),
- le groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC),
- la société civile d'exploitation agricole (SCEA).

9 - Ex CCCE & CCLS.

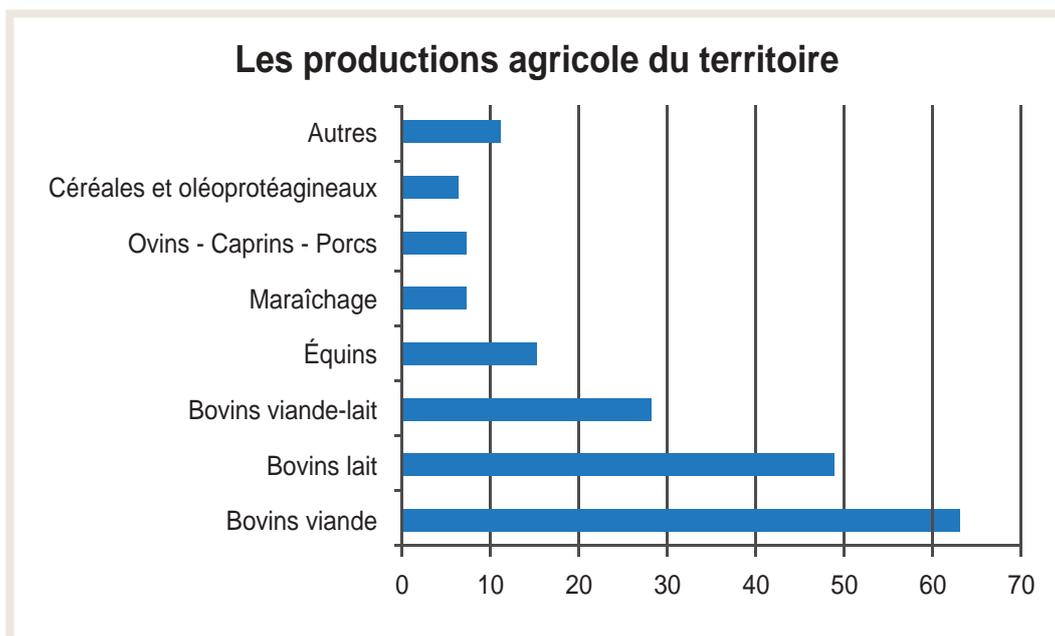
10 - CCES.



Il y a environ 180 exploitations agricoles d'une surface moyenne de 96 ha. Les 2 grandes communes agricoles sont les communes de Campbon et Saint Etienne de Montluc avec une cinquantaine d'exploitations chacune. Savenay est une commune-ville avec une dizaine d'exploitations et peu de surface agricole (dont 2 maraîchers et un éleveur équin). Les autres exploitations se répartissent sur les 8 communes restantes.

## 2) Les types de productions

Elles ont une activité principalement de polyculture, avec de l'élevage dans le bocage et l'exploitation de prairies dans les marais (foin et pâturage).



Les productions agricoles sont assez peu diversifiées mais caractérisées par l'élevage bovin (races à viande, laitières et mixtes).

Nous pouvons classer les communes ainsi :

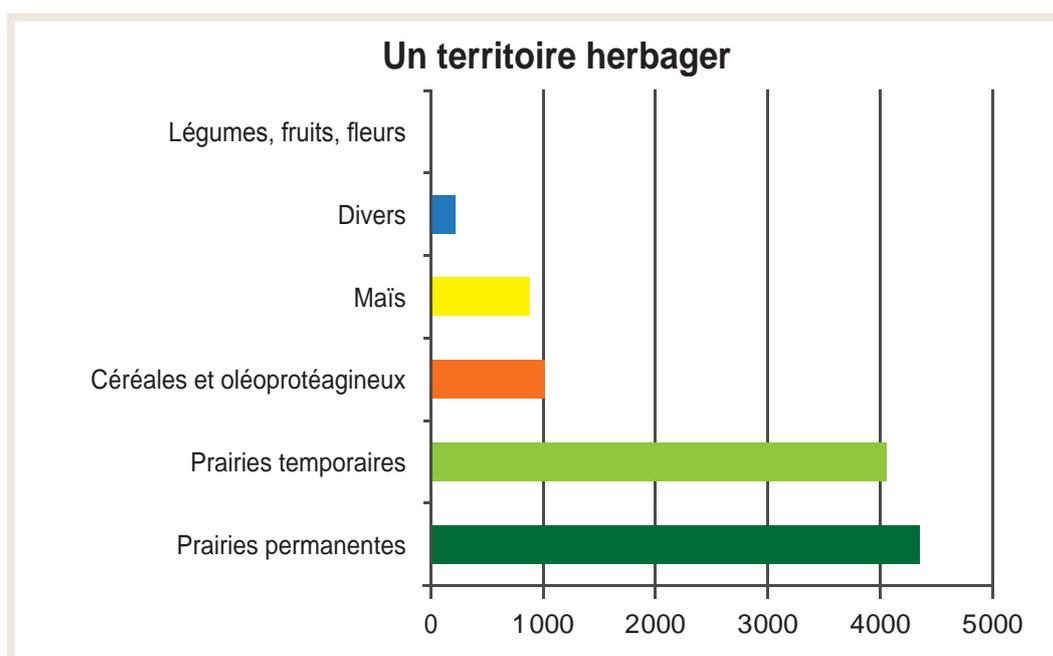
Exploitations bovins viande	Exploitations bovins lait	Exploitations mixtes
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bouée</li> <li>- Lavau-sur-Loire</li> <li>- La Chapelle-Launay</li> <li>- Le Temple-de-Bretagne</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Malville</li> <li>- Campbon</li> <li>- Quilly</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Savenay</li> <li>- Saint Etienne de Montluc</li> <li>- Cordemais</li> <li>- Prinquiau</li> </ul>

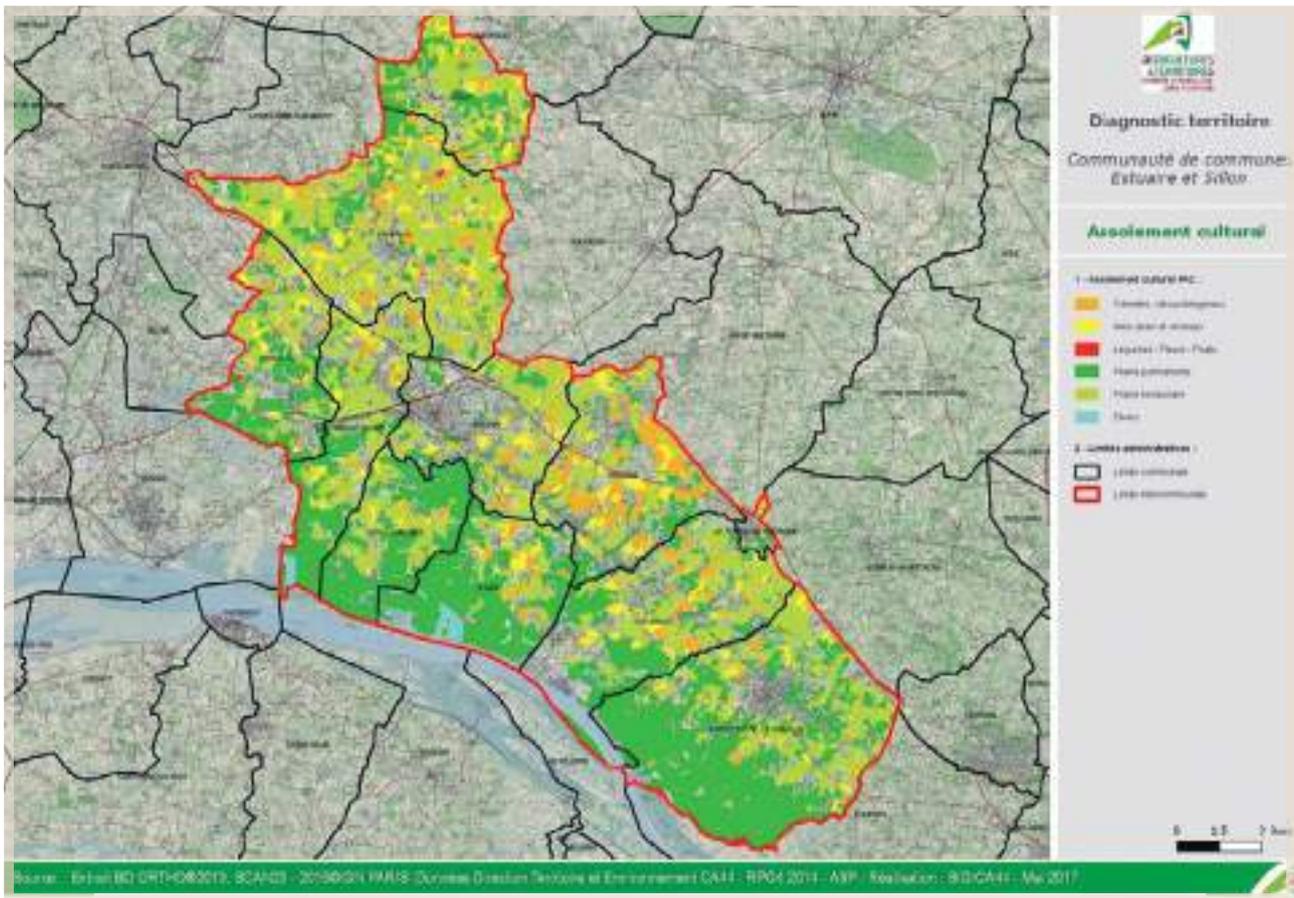
On assiste à une diminution des élevages mixtes (c'est-à-dire viande et lait). La fin des quotas laitiers a permis plus de spécialisation. La tendance continue avec moins d'élevages mixtes et laitiers sur l'estuaire notamment liée à la contrainte de l'astreinte des traites. Campbon est une commune avec très peu de zones humides, ce qui amène à plus de production laitière et de diversification. Cependant elle a une contrainte majeure avec la protection de la nappe phréatique. À Saint Etienne et Savenay, il y a un équilibre entre les terres hautes et les terres basses (inondables/humides).

D'autres productions existent :

- les rares exploitants spécialisés en productions céréalières et oléagineuses sont des agriculteurs qui arrêtent l'élevage bovin avant la retraite,
- le maraîchage se développe de plus en plus avec des points de vente,
- pour l'élevage ovin, caprin, porcin, il s'agit de production de spécialisation, peu représentée sur notre territoire.

De par son territoire herbagé, l'agriculture du territoire est extensive. Ainsi 80 % des parcelles sont en prairie, pour moitié permanentes. L'autre moitié, classée en prairies temporaires, est en rotation avec du maïs et des céréales.





## L'organisation des filières

Il y a un fort développement de l'agriculture biologique sur le territoire. 44 exploitations sont en bio sur 180 recensées soit 25 %. 3900 ha sont cultivés en bio ce qui représente 18 % de la surface agricole utile (moyenne de 9,1 % en Pays de Loire et 7,5 % en France). À noter que la Loire-Atlantique est l'un des 1<sup>ers</sup> départements français dans ce domaine (15 % de SAU -surface agricole utile- et 20 % d'exploitants).

Les filières longues et courtes cohabitent. On compte environ une vingtaine d'exploitations qui commercialisent une proportion conséquente de leurs productions sur le territoire et vers Saint-Nazaire.

### • La filière courte (c'est-à-dire de vente directe) est caractérisée par :

- des exploitations biologiques, qui ont la volonté de vendre en circuit court, peuvent plus facilement fixer leurs prix,
- la vente directe de viande bovine est intéressante financièrement (prix de vente) mais c'est aussi très chronophage pour l'exploitant.

### • La filière longue est favorisée par :

- l'importance des volumes de productions écoulées (vs les circuits courts),
- l'adhésion à une coopérative.

### • Pour le conventionnel :

- commercialisation avec une réflexion sur la diminution des coûts notamment de collecte pour le lait (exemple contrat à Ancenis et livraison à Campbon),
- pour le commerce de la viande en filière longue, il existe 2 grands circuits via les coopératives ou les industriels (type Charal ou Bigard).

### • Pour le bio :

- UNEBIO pour 50 % (société gouvernée par des éleveurs et gérée par des professionnels de la filière viande bio),
- le reste est écoulé par des marchands de bestiaux locaux,
- Biolait et les autres coopératives mixtes conventionnelles et bios comme Candia.

### 3) Poids économique de la production agricole sur le territoire

L'activité agricole de la CCES constitue une activité économique importante, porteuse d'une image forte et reconnue. Considérée comme une pièce maîtresse du territoire métropolitain Nantes-Saint-Nazaire, Estuaire et Sillon occupe un rôle indispensable « de respiration » entre les pôles urbains<sup>11</sup>. L'agriculture du territoire s'est développée autour de l'élevage bovin, de la production de lait ou de viande, et les cultures fourragères qui l'accompagnent. Cette activité occupe ainsi une majeure partie du territoire, souvent en association avec la polyculture, qui permet d'alimenter le bétail. Les terres basses offrent des prairies humides et inondables naturelles propices à la pâture, fauche et baignage, constituant la base des systèmes de production, complétées par des cultures temporaires d'herbe.

L'agriculture et la pêche produisent 34,5 millions d'€ de chiffre d'affaires sur le territoire Estuaire & Sillon. L'emploi agricole est estimé à 289 emplois. Ce secteur économique se situe parmi les 11 principaux secteurs exportateurs du territoire avec près de 15 millions d'€. La production agricole locale (bois, fourrage, alimentaire, travaux agricoles...) consommée sur le territoire s'élève à 19,7 millions d'€, soit 33,1 % de la demande locale<sup>12</sup>.

L'extension urbaine induit quant à elle de multiples perturbations qui contraignent et fragilisent l'activité.

Si le SCoT affirme que l'agriculture doit permettre d'assurer un lien entre les habitants et le territoire et de développer des filières de proximité, une étude menée par le cabinet UTOPIES en 2018-2019 nous permet de réfléchir à d'autres projets. Cette étude nous apprend qu'en moyenne, sur les 100 aires urbaines analysées en France, 98 % de l'alimentation est composée de produits agricoles « importés » alors que dans le même temps 97 % des produits agricoles locaux sont « exportés ». Très peu d'aires urbaines arrivent à atteindre un niveau d'autonomie supérieur à 5 % dans au moins 2 catégories de produits. **Mais il ressort que tout ce que notre territoire consomme émane à hauteur de 6 % de l'agriculture locale**, présentant la meilleure diversité en matière d'autonomie agricole pour la culture de légumes et l'élevage de bovins laitiers et de productions laitières<sup>13</sup>.

Toujours selon cette étude, les dépenses des ménages, des entreprises, et du secteur public, ce qu'on appelle « la demande agricole locale », trouve une réponse à l'extérieur de notre territoire à hauteur de 66,7 %.

Si notre territoire remplaçait certaines de ses dépenses à l'extérieur par des dépenses à l'intérieur, (création d'entreprises de transformation agricole par exemple), des emplois pourraient être créés et notre autonomie locale augmentée. Exprimée en nombre d'emplois, 1 % d'augmentation de consommation agricole locale générerait 82 emplois supplémentaires.

## Liens entre les agriculteurs et les autres acteurs ruraux

### 1) Les interactions au sein du milieu agricole<sup>14</sup>

Les exploitations agricoles du territoire n'échappent pas aux tendances nationales de vieillissement et de difficultés de reprises des exploitations par de jeunes agriculteurs, qui s'accompagnent d'une diminution du nombre total d'exploitations au profit de l'augmentation de la taille moyenne des entreprises agricoles. Pour pallier à ces difficultés, certains exploitants se sont regroupés sous structures juridiques majoritairement sociétaires telles que les GAEC, EARL, SARL... Ces **associations** ont permis une mutualisation des moyens de production et une optimisation de la charge de travail.

Il est vrai que les **solidarités paysannes** d'antan telles que les unions aux battages, récoltes communes (pommes, choux...) ont fait place à une entraide toute relative liée à l'importance de la mécanisation et à la diminution du maillage des exploitations agricoles sur le territoire. Cependant, l'entraide est toujours d'actualité avec des équipes d'ensilage d'herbe ou de maïs.

Les échanges se structurent davantage pour l'acquisition du matériel agricole en CUMA (coopérative d'utilisation de matériel en commun). Celles-ci permettent un renouvellement régulier du parc matériel et d'accéder à un matériel innovant. Nous ne comptons pas moins de 7 CUMA sur le territoire, dont les dimensions varient beaucoup en chiffres d'affaires et en main-d'œuvre. L'organisation en **CUMA** permet à ses adhérents de se retrouver pour échanger et ainsi rompre l'isolement. Certains exploitants peuvent aussi faire le choix d'achat de matériel en copropriété.

L'agriculture de notre territoire ne fonctionne pas en vase clos, mais est inévitablement inscrite dans une logique de marché à l'échelle départementale, régionale, nationale et internationale. Les agriculteurs sont avant tout des **chefs d'entreprise** qui sont soumis aux évolutions de conjonctures et subissent les dérèglements de marchés.

11 - Source : Pôle métropolitain Nantes-Saint-Nazaire in « SCoT Nantes Saint-Nazaire - Rapport de présentation. 2 / État initial de l'environnement » approuvé le 19 décembre 2016.

12 - Source : Données estimées par le cabinet UTOPIES grâce au modèle LOCAL SHIFT et de la base de données INSEE SIRENE 2018 & 2019.

13 - Idem.

14 - Sources : *Trois générations d'agriculteurs* (tome I) - Chambre d'agriculture L.A mars 2019 - Auditions d'agriculteurs + CA.

Malgré ce contexte, le potentiel de production semble tout de même se maintenir, mais les prix de la viande et du lait sont de moins en moins rémunérateurs, ce qui n'encourage pas les jeunes à s'installer.

C'est pourquoi, certains agriculteurs de la CCES s'adaptent aux modes de vie et de consommation des citadins ou des néo-ruraux. Ils s'appuient davantage sur les **circuits courts**, la vente directe ou encore l'accueil à la ferme pour créer de nouvelles activités qui contribuent à diversifier les sources de revenus agricoles : magasins de producteurs/marchés de producteurs à Savenay, La Chapelle-Launay, producteurs fromagers, boulangers, maraîchers. Conscients des enjeux environnementaux, les agriculteurs du territoire sont nombreux en Agriculture Biologique, en conversion ou avec des labels de qualité.

**L'enjeu du foncier** sur une majeure partie du territoire est important. En effet, la pression foncière peut être forte pour l'acquisition de terres « hautes » permettant les cultures céréalières nécessaires à l'alimentation bovine, tandis que les terres situées dans les marais sont moins convoitées car plus contraignantes à exploiter. **La SAFER 44<sup>15</sup>** (société anonyme qui relève du droit commun) **permet de réglementer l'acquisition du foncier par sa mission d'intérêt général. Sur chaque canton, trois ou quatre agriculteurs référents de différents syndicats sont informés des terres mises en vente.**

**Afin d'éviter des parcellaires trop morcelés et éloignés, les agriculteurs peuvent s'organiser entre eux pour mettre en place des échanges de parcelles amiables. Cette démarche permet de rapprocher les parcelles autour des sièges d'exploitation et ainsi limiter les déplacements, de gagner du temps, de l'argent.**

La part des agriculteurs de plus de 50 ans est importante (50 %), l'enjeu du renouvellement est crucial. Aujourd'hui, les **installations agricoles** comptent 50 % de jeunes installés non originaires du monde agricole. Afin de faciliter la rencontre entre un jeune et un cédant un Répertoire Départ Installation (RDI) regroupe les exploitations qui sont en attente de repreneurs.

Les filières de commercialisation sont plutôt des filières longues. Certains agriculteurs peuvent faire le choix d'adhérer à des **coopératives** (ex. : TERRENA, AGRIAL...) pour être acteur à part entière de celles-ci. D'autres peuvent intervenir et défendre leur production au sein d'**INTERBEV<sup>16</sup>** qui est l'association nationale interprofessionnelle du bétail et des viandes qui œuvre vers une meilleure organisation de la filière (vers plus de démarches de qualité). Certains éleveurs laitiers se regroupent en « **organisations de producteurs laitiers** » (OPL) afin de renforcer leurs positions dans les relations commerciales qu'ils entretiennent avec les acteurs économiques de l'aval de leur filière. L'**UNEBIO**, l'union des éleveurs bios, constituée d'un réseau de 2500 éleveurs, tente d'organiser la filière viande biologique en défendant un revenu pour chaque agriculteur.

**La Chambre d'agriculture** (CA) de Loire-Atlantique a mis en place des « groupes territoires » qui travaillent en lien avec les communautés de communes. Ces groupes composés d'un ou deux agriculteurs par commune sont animés par un conseiller territoire de la CA pour mener à bien des projets collectifs d'animation ou de valorisation de produits locaux (exemples : « Portes Ouvertes », « Escapade à la Ferme » ou « Un dimanche au bord de Loire »...)

**Les syndicats agricoles** sont aussi présents au niveau local avec des représentants qui peuvent dynamiser la vie locale, (fête de l'agriculture...), favoriser le dialogue avec les citoyens et porter la voix des agriculteurs.

## 2) Relations entre les agriculteurs et les élus municipaux et communautaires

Au sein de certaines communes, les agriculteurs sont régulièrement sollicités par les adjoints municipaux en charge de l'agriculture sur des sujets tels que la voirie, l'entretien des haies et des fossés. Certaines communes ont également fait le choix de créer une Zone Agricole Protégée (ZAP) afin d'avoir une vision générale de l'exploitation agricole à plus long terme et d'éviter des déséquilibres au niveau du foncier.

Cependant, au niveau communautaire, les agriculteurs ne sont pas intégrés aux réflexions sur les projets impactant directement leurs activités. La Chambre d'Agriculture (représentante et porte-parole des agriculteurs) n'a pas l'accord de la communauté de communes pour participer aux échanges sur les évolutions programmées (lotissements, pôle touristique, station d'épuration, zone artisanale et commerciale).

## 3) Relations entre agriculteurs et habitants

L'occupation du territoire par les nouveaux habitants a pu favoriser un éparpillement des constructions individuelles sur le territoire, pour répondre au besoin de logement. Ceci entraîne des inconvénients à la fois pour les agriculteurs et les collectivités.

15 - SAFER : Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural.

16 - INTERBEV : Association nationale interprofessionnelle du bétail et des viandes.

Pour limiter et organiser ce besoin, les collectivités font évoluer les plans d'occupation des sols en permettant une densification de l'habitat non préjudiciable aux espaces ruraux.

Une prise de conscience récente au niveau national et local a mis en évidence la question suivante :

- Comment la protection des cultures (usage de produits phytosanitaires) pour assurer une bonne rentabilité des élevages peut-elle être compatible avec le bien-être des habitants ? Nous voulons indiquer qu'une amélioration de la connaissance du travail des agriculteurs est nécessaire pour améliorer la relation avec le monde agricole.

L'agriculture bio est connue pour interdire l'utilisation des traitements de synthèse. L'agriculture conventionnelle, de son côté, multiplie les efforts avec la recherche et les professionnels pour limiter l'impact de ces produits, avec un succès certain dans plusieurs productions. À ce sujet une concertation est en cours entre agriculteurs, collectivités et associations pour mettre en place une charte d'engagement mutuel sur l'emploi des produits phytosanitaires dans chaque département.

Nous pouvons proposer que les collectivités locales et les organisations agricoles de notre territoire permettent par tous les moyens une meilleure connaissance mutuelle des efforts réalisés par les agriculteurs (visite de ferme, portes ouvertes, escapade à la ferme ou « Un dimanche au bord de Loire » réunion d'information avec la chambre d'agriculture, groupement des agriculteurs biologiques du 44, organisations professionnelles). Ce mode de communication existe déjà mais semble peu répandu sur notre territoire.

## **P**rospectives

### **1) Trifibre, biomasse, méthanisation**

#### **Le trifibre**

Le projet agricole Trifibre vise à produire à l'échelle industrielle des fibres végétales techniques (ou agrofibrés) à partir de plantes endémiques que sont : la ruche, le foin des marais et le roseau. Estuaire et Sillon accompagne le développement de cette filière « fibres et éco-matériaux » sur son territoire.

Un procédé d'extraction et raffinage des fibres permet d'obtenir des fibres courtes, longues ou encore des granulats. Ces agrofibrés permettent la fabrication d'éco-matériaux d'origine végétale, adaptées aux besoins technologiques de différents secteurs industriels tels que les bâtiments, les transports, la plasturgie, les textiles techniques ou encore la filtration.

De nombreuses utilisations d'agrofibrés dans le domaine de la construction ont déjà été concrètement testées, notamment dans le domaine de l'écoconstruction :

- isolation de combles,
- plaques de faux plafonds,
- isolation murale ou phonique,
- bardage,
- géotextile,
- biofiltres pour les eaux usées.

L'ex-Communauté de Communes Cœur d'Estuaire a intégré à sa stratégie de développement économique et territorial une composante « agriculture » avec notamment pour objectifs de :

- capitaliser sur le caractère agricole du territoire,
- ouvrir le territoire aux débouchés agricoles à venir,
- explorer les champs des développements et applications agricoles dans le domaine de l'écoconstruction.

Un partenariat a donc été initié en 2009 avec le Centre Régional d'Innovation et de Transfert de Technologie de Toulouse. Les conclusions des travaux réalisés par le CATARCRITT ont été rendues le 23 septembre 2010. Plusieurs cibles de matériaux fibreux susceptibles d'intégrer la filière de l'écoconstruction ont été identifiées. Des essais de culture sur une sélection de plusieurs plantes ont été mis en place. Dans ce cadre, un contrat de collaboration avec le laboratoire de Toulouse et une Convention Industrielle de Formation par la Recherche (CIFRE) ont été signés. Un étudiant doctorant a été recruté pour trois ans de 2011 à 2013.

En 2018, la CCES a lancé un appel à projets TRIFIBRES, destiné à sélectionner un porteur de projet susceptible de créer une entreprise en mode start-up ou classique sur le territoire dont l'activité sera de produire et commercialiser des fibres végétales.

Début 2019 un programme de soutien « Manufacturing Factory » mené par Atlanpôle, le CRI et des partenaires du programme (Airbus, BDO, Banque Populaire Grand Ouest, Michelin, Naval Group et les pôles de compétitivité EMC2, Images et réseaux, Pôle Mer Bretagne Atlantique, S2E2 et Cap'tronic) a sélectionné des projets.

6 projets ont été retenus par le jury, la fabrication d'une gamme d'agrofibrés issues de la biomasse était l'un d'eux. Dans ce cadre, **une société souhaite produire et commercialiser des gammes d'agrofibrés TriFibrés, issues de la biomasse des marais de la Loire dans différentes filières industrielles déjà structurées ou à construire**. Elle exploite un procédé innovant et performant d'extraction et de raffinage des agrofibrés pour valoriser les plantes endémiques récoltées sur place ou issues de l'entretien du territoire de l'estuaire. Les produits réalisés sont destinés à différents marchés, comme les matériaux d'isolation ou de construction, le textile, les compounds, les médias filtrants, les médias de culture ou l'énergie.

À l'avenir, il sera nécessaire de mesurer le potentiel de matières premières disponibles sur le territoire sans nuire aux besoins de l'élevage en termes de complément fourrager.

## Biomasse

Sur le territoire, un projet biomasse de grande envergure est en cours d'élaboration. Il s'agit du projet Ecocombust de la centrale de Cordemais. Il consiste en la création d'une nouvelle usine produisant des pellets, un combustible végétal obtenu à partir de la biomasse (branchage et bois de récupération).

Si la validation de la DREAL<sup>17</sup> et de l'ADEME<sup>18</sup> est effective, le prototype actuel pourrait à partir de 2022 se transformer en outil industriel pouvant produire 160 000 tonnes de pellets à partir d'un gisement potentiel de biomasse de 300 000 tonnes. Ce gisement est disponible dans les déchetteries dans un rayon de 130 km autour du futur point de production, sans toucher au bois de forêt, condition requise dès l'origine du projet.

Dans un premier temps, une partie de cette production de pellets pourrait être introduite comme combustible en mélange (80 % pellets, 20 % charbon) dans le procédé de la centrale afin d'assurer quelques heures de fonctionnement durant les périodes de pointe de consommation électrique. Cette possibilité d'utilisation pourra permettre un sursis pour le fonctionnement de la centrale jusqu'en 2026 et de maintenir une partie des emplois sur le site de production.

## Méthanisation

Concernant la méthanisation, au niveau du département de la Loire-Atlantique, il existe quelques installations ; sur Estuaire et Sillon, un projet est en cours d'étude.

# Les propositions émanant des différentes rencontres

## 1) Élus : meilleure prise en considération des agriculteurs

- Favoriser la concertation entre élus et acteurs ruraux. Faire entendre aux élus l'importance de la présence agricole, souvent réduite face aux enjeux économiques de création ou d'extension de Zone Artisanales ou Commerciales (poids économique).
- Mettre en place une commission intercommunale agricole regroupant au moins un agriculteur de chaque commune (thème du foncier, tourisme, commerces...) avec un référent au bureau communautaire.
- Définir une orientation agricole du territoire dans la commission intercommunale du développement économique.
- Encourager les intercommunalités à intégrer les questions agricoles dans les projets de territoire, en développant les projets alimentaires territoriaux (PAT), via le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) voté en déc. 2019 par la CCES.

17 - DREAL : Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement

18 - ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

## 2) Agriculteurs

- Faire établir un **diagnostic** de l'agriculture sur le territoire.
- Décider d'une **ZAP, zone d'agriculture protégée, à l'échelle intercommunale**, (et simplifier les modalités de sa mise en œuvre) sur l'ensemble des 11 communes pour limiter la consommation foncière des terres agricoles.
- Développer la **communication** sur les pratiques agricoles vers la population.
- Réconcilier l'agriculture et l'écologie en rémunérant les agriculteurs des services rendus pour la préservation de l'environnement (entretien des espaces...).

## 3) Population

- Établir une **carte interactive** des activités de vente directe des agriculteurs de la CCES.
- Accompagner **les médiations** et la connaissance auprès des habitants, notamment via l'office de tourisme, par le développement des portes ouvertes dans les fermes et les rencontres avec les agriculteurs et producteurs locaux, les rencontres festives autour de l'alimentaire.



Battage de blé noir à Savenay

# CONSOMMATION - DISTRIBUTION: une ruralité innovante

## Circuit court, production locale, production bio, élevage local... Mais de quoi parle-t-on ?

Pour illustrer notre travail de citoyen au sein du CD, nous avons enquêté auprès des acteurs du territoire de la communauté de communes pour en savoir plus. Nous avons ainsi appris ce qu'ils entendaient par « circuits courts » et ce qu'ils faisaient en faveur de l'économie locale.

Plusieurs producteurs et cultivateurs d'Estuaire et Sillon, afin de faire profiter des produits de meilleure qualité et de favoriser la vente directe du producteur au consommateur, s'orientent vers « des circuits courts » et encouragent la consommation locale.

Pour illustrer leurs propos, nous avons rencontré plusieurs producteurs :

### → La Boulangerie biologique « La Ruche à Pain » de La Feuillée

Les exploitants nous ont expliqué l'organisation de leur circuit court.

Exploitation de 31 ha en agriculture biologique, dont 9 ha sur la commune de La Chapelle-Launay cultivés avec la CUMA du Sillon à Campbon et 21 ha sur la commune d'Héric où le travail d'exploitation se fait en partenariat avec le GAEC<sup>19</sup> des 4 Saisons, pour les mises en cultures et les récoltes, La Ruche à Pain produit environ 6 ha de céréales panifiables et 2 ha de blé noir chaque année.

Une fois récoltée, les céréales sont stockées à la ferme puis moulues. Pour obtenir la farine qui sert à faire le pain, une meule transforme les céréales en farine. Le pain, fabriqué sur place à l'aide d'un four à bois, est vendu en magasin, à la Feuillée, mais également en Biocoop de Savenay et de Blain, au Magasin Paysan de Bouvron, distribué par l'intermédiaire de deux AMAP<sup>20</sup> sur Nantes, et en dépôt à Blain et à La Pâquelais.

Avec l'arrivée d'un producteur de légumes et d'un fromager, producteurs du canton, La Ruche à pain a monté le marché bio de la Feuillée. Ce marché, avec 15 années de recul, regroupe aujourd'hui une dizaine de marchands locaux bios.



### → L'exploitation maraîchère de La cueillette de l'île

Il s'agit d'une exploitation respectueuse de l'authenticité des saisons des légumes, tous produits en pleine terre, mis en place sous la Protection Biologique Intégrée (PBI : Un mariage équilibré entre la lutte raisonnée et la lutte biologique). Ce n'est pas moins de 60 références de légumes répartis tout au long de l'année et proposés en magasins de produits du terroir, comme la galette, les terrines, la bière artisanale, la viande de porc, les fromages de chèvre, les volailles, des tisanes, etc.). La Cueillette de l'île vise principalement des magasins de proximité privilégiant le contact avec la clientèle, la découverte de nouveaux légumes et les conseils sur les modes de cuissons et de recettes alléchantes.

19 - GAEC : groupement agricole d'exploitation en commun.

20 - AMAP : association pour le maintien d'une agriculture paysanne.

## → Des poulets fermiers élevés en plein air: c'est à la Ferme Maliceine

Située à Malville, la Ferme Maliceine propose des poulets fermiers élevés dans la tradition, en plein air sur prairies naturelles, nourris au blé, maïs, féverole, pois et tournesol.

Une attention particulière est portée sur le respect du rythme de croissance, du bien-être des animaux et des règles d'hygiène.

Fervent acteur du « circuit court » (Qualité Nutritionnelle, authenticité, lien social...) l'éleveur a fait le choix de la vente directe de poulets rôtis en toute indépendance, le samedi matin, sur le parking de la boulangerie de Malville.

Tous les poulets sont élevés en plein air, et l'objectif poursuivi par la ferme Maliceine, est de produire des poulets d'excellente qualité tant nutritionnelle que gustative grâce, entre autres, à un environnement sain et calme, à une nourriture simple mais variée et quelques méthodes dites de "grands-mères".

## Un Pôle Territorial de Coopération Économique

En 2012, la coopérative IDEAL, Initiatives développement économique et animation locale, à Prinquiau ([www.coop-ideal.org](http://www.coop-ideal.org)) répond à un appel: manifestation d'intérêt du Conseil Régional des Pays de la Loire pour améliorer l'alimentation en restauration coopérative.

Cette candidature a été retenue et il s'en est suivi des études une forte mobilisation de toutes les parties prenantes (producteurs maraîchers, GAB, Terroir 44, Chambre d'agriculture, Conseil Départemental, Parc de Brière, collectivités, association parents d'élèves, cuisinier des restaurations collectives...).

En 2014, Local Planet est né, système alimentaire territorial dont la finalité par divers outils est de faciliter l'accès des produits locaux dans la restauration collective.

Sera retenu en outre le projet de mettre en place un outil structurant, associant l'amont (producteur) et l'aval (la restauration collective).

La légumerie a débuté son fonctionnement en 2015 avec 14 producteurs, une cuisine centrale et en 2 ans une quinzaine d'autres cuisines collectives.

De cette initiative, mobilisatrice qui s'est arrêtée en 2017, d'autres projets parallèles se sont poursuivis et sont aujourd'hui actifs dans ce système alimentaire local piloté par la coopérative IDEAL et ses partenaires associés. On peut citer :

- Paniers Bio solidaire ([www.lespaniersbiosolidaires.fr](http://www.lespaniersbiosolidaires.fr)) qui prépare et livre 500 paniers/semaine,
- Promus Box qui facilite l'acheminement des produits locaux vers les villes, située au Point du jour à Savenay, et permet à une quinzaine de producteurs de faire livrer leurs produits,
- le CADO, Carrefour Agroécologique de l'Ouest ([www.cado-agroecologie.fr](http://www.cado-agroecologie.fr)), qui promeut par la formation l'agroécologie sur la ferme de l'Abbatiale à Saint Gildas des Bois, mène, entre autres, des expérimentations sur les litières forestières fermentées afin de régénérer les sols,
- Paniekitable ([www.assopaniekitable.wixsite.com](http://www.assopaniekitable.wixsite.com)) distribue sur Prinquiau et Saint Gildas des Bois une quarantaine de paniers,
- et enfin Accès-Réagis ([www.acces-reagis.org](http://www.acces-reagis.org)) produit et distribue plus de 50 paniers sur l'ACAP de Saint-Nazaire.

Ce système alimentaire territorial anime également sur le territoire, en partenariat avec Biocoop, le CADO et Transmad ([www.transmad.org](http://www.transmad.org)), le festival Alimentterre, mobilisant plus de 1 500 scolaires à l'occasion de ciné-débat.

Fin 2019, la Région reconnaissait l'engagement de la Coopérative IDEAL sur la mise en œuvre d'une économie circulaire dans le secteur de l'agriculture et de l'alimentation.

Nous avons choisi d'illustrer les circuits courts par ces exemples marquants du territoire, mais ils ne sont pas les seuls. À travers eux, nous constatons qu'une économie locale existe, se développe et se pérennise même. Elle propose des produits de consommation issus d'une agriculture locale, respectueuse de l'environnement (bio), tenant compte d'une fabrication locale et d'une distribution directe locale du producteur au consommateur ou par l'intermédiaire d'un commerce local, lui-même respectueux des mêmes valeurs.

# Mieux connaître et distribuer les produits locaux : quelques exemples pour favoriser l'économie circulaire

Ces exemples ne sont volontairement pas pris sur le territoire : il nous a semblé, en effet, intéressant également d'élargir notre connaissance sur ce qui se fait ailleurs et pourrait être transposé à certaines conditions bien sûr. Le choix s'est porté parmi de multiples expériences, sur des projets immédiatement lisibles et visibles, sinon réalisables et complémentaires.

## → Beaujé en Anjou : pour ne plus choisir entre le web et le commerce de centre-ville.

Sur cette communauté de communes a été créé le premier site commercial mutualisé mis en place en Maine et Loire. De quoi s'agit-il ? Les élus et les commerçants ont mis en place en 2015, via l'office de commerce et d'artisanat, un site Web permettant de disposer d'une vitrine pour l'ensemble des commerçants et artisans auxquels s'ajoutent les associations et les producteurs locaux : [achetezbeaujois.fr](http://achetezbeaujois.fr)

Il est ainsi possible non seulement d'être informé des offres mais aussi de passer ses commandes en ligne sur cet espace et ainsi de bénéficier des mêmes services que ceux proposés par les grandes surfaces, permettant ainsi une offre maximale de proximité, de la disponibilité et des temps d'ouvertures plus larges.

Mais le service proposé ne s'arrête pas à l'économie locale : il se veut également le reflet des événements culturels qui ont lieu sur la communauté de communes et une billetterie a été également mise en place.

Le succès du site grandissant, un emploi à temps plein est dédié à l'animation et l'actualisation permanente du site, condition nécessaire à un usage renouvelé.

## → Paulmy en Sud Touraine (37) : des distributeurs automatiques de viandes et de produits frais

Dans ce village de 240 habitants, sans école, connaissant une disparition de tous les commerces, sans épicerie depuis plus de 20 ans, l'enjeu était de donner accès à des produits de première nécessité en proximité et remettre un lieu de vie dans la commune.

Après un sondage réalisé par la mairie mettant en exergue la nécessité d'avoir une épicerie, 94 casiers ont été installés, ainsi qu'un distributeur réfrigéré pour les produits frais dans un local de 50 mètres carrés.

Le client compose le numéro correspondant au produit désiré et règle par carte bancaire.

La mairie a investi 30 000 € pour le local, les six producteurs 53 000 € pour les machines.

## → SEGRÉ (49) - Savenay (44) : Transformation à la ferme

À partir d'une activité de maraîchage conduite en agriculture biologique, le projet de la ferme de Segré en Anjou bleu consiste à créer une activité de transformation à la ferme. Celle-ci vise la production de condiments inédite sur le territoire (ex : ketchup fermier bio) et une gamme de petits pots pour bébés, fermiers et bio.

À Savenay, la ferme de la Forêt, transforme la farine de sarrasin produite sur l'exploitation en galettes (sans gluten) vendues localement.

## → Durtal (49) : un pôle alimentaire et citoyen

Le projet sélectionné par la région au 18 septembre 2019 (« entreprendre dans les territoires ») est de créer une structure coopérative rassemblant un point de vente des producteurs locaux, une épicerie vrac, sans emballage jetable de produits bio et locaux (alimentaire, épicerie sèche, produits d'entretien et d'hygiène), élaborés, dans la mesure du possible, en circuits courts et à prix raisonnables.

Mais le lieu comprend également un café culturel associatif avec des animations et des ateliers sur l'alimentation et le développement durable.

## → Saint Denis de Pile (33) : SMICVAL ou la déchetterie inversée

À l'image de la recyclerie pour les particuliers, c'est l'exemple d'une éco-déchetterie à destination des artisans, où on peut aller déposer ses déchets et aussi acheter des déchets d'autres artisans qui ont été reconditionnés et classés par thèmes.

L'intérêt est double : le prix relativement intéressant et « la boucle locale sur le territoire » (cf. Arnaud Florentin) évitant de faire venir des matières premières importées. Cela permet aussi de créer de l'emploi.

## → Mézières-en-Brenne (36) : un tiers-lieu

### Qu'est-ce qu'un tiers-lieu ?

Le collectif d'accélération des projets de tiers-lieux ESS (économie sociale et solidaire) en Pays de la Loire le définit ainsi :

- un lieu regroupant plusieurs fonctions (coworking, ateliers, magasin...),
- porté par une communauté,
- s'appuyant sur les principes de l'ESS : primauté des personnes et de l'objet social sur le capital, utilité collective ou sociale, non-lucrativité individuelle et juste répartition des excédents, gouvernance démocratique,
- visant une diversité d'utilisateurs (entreprises, associations, citoyens, pouvoirs publics...).



À Mézières-en-Brenne les enjeux et objectifs étaient de faire évoluer les espaces des institutions publiques pour aller vers plus d'ouverture et de collaborations, mais aussi d'optimiser la ressource publique pour renforcer son impact.

La communauté de communes Cœur de Brenne a décidé un agrandissement de la Maison de services au public afin de réunir trois fonctions au sein du lieu :

- maison de service public qui permet à l'usager d'être accompagné dans toutes ses démarches administratives (Pôle emploi, CAF, CPAM, MSA, Impôts...) avec un cyberspace permettant de se connecter à internet et d'établir des liens avec les e-services publics,
- accueillir des formations de services signataires : informatique ou thématiques plus précises avec la possibilité d'y passer le PIM (passeport pour l'internet et le multimédia) pour permettre notamment à des demandeurs d'emploi de justifier d'un niveau informatique auprès des entreprises,
- espace de coworking : travail partagé encourageant l'échange entre le réseau des travailleurs mais aussi le respect de la confidentialité lorsqu'elle est nécessaire.

À travers ces différents exemples, on voit ainsi apparaître ce que Joël Fourny, Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Pays de la Loire définit comme **marqueurs d'évolution de l'économie de proximité** :

- la dimension sociologique intégrant des besoins nouveaux, des modes de vie, un vivre-ensemble de proximité en pensant notamment aux générations des trentenaires (génération Z) ou encore des seniors mais pas seulement,
- l'approche territoriale liée à la mise en réseau de certains territoires ruraux avec les métropoles, sans opposer les uns aux autres, bien au contraire,
- l'écologie comme nécessité, et non plus seulement comme choix, pour répondre aux multiples enjeux transitionnels,
- le digital pour faciliter les accès aux services et à l'information,
- la mise à disposition de services pour répondre aux besoins de tous les habitants et à leur égalité en tant que citoyens, qu'ils soient plus ou moins éloignés des centres-villes.

## Et la restauration collective ?



Cantine les Petits Palais de Bouvron

Dans le cadre de cet avis nous nous limiterons à la restauration scolaire mais il est clair que la restauration d'entreprise ou celle des EPAHD pourraient largement relever des mêmes diagnostics.

Rappelons tout d'abord que la **responsabilité** de la restauration pour les écoles primaires relève de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI), sans constituer toutefois une obligation réglementaire, et que pour les collèges et lycées celle-ci relève respectivement du Département et de la Région. Elle répond à une double exigence : *maintenir la qualité nutritionnelle des repas et mieux informer les parents sur les questions liées à la sécurité alimentaire* (cf. site du Ministère de l'Éducation Nationale).

Pour les écoles primaires le service est généralement assuré par le personnel communal. La gestion peut être confiée à une société de restauration collective : les repas sont alors préparés dans une cuisine centrale puis livrés dans une cuisine dite « satellite » soit en liaison froide, soit en liaison chaude. La majorité des collèges et lycées gère directement la préparation des repas qui sont consommés et préparés sur place mais il arrive que la gestion soit également assurée par une société de restauration collective.

La préservation de l'**équilibre alimentaire** consiste à respecter les principes suivants :

- proposer quatre ou cinq plats à chaque repas dont un plat principal comprenant une garniture et un produit laitier,
- respecter les exigences minimales de variété de plats servis,
- mettre à disposition des portions de taille adaptée,
- définir les règles adaptées pour le service de l'eau, du pain, du sel et des sauces.

Les self-services et la possibilité d'élaborer des menus aménagés doivent permettre de répondre aux besoins des élèves dont l'état nécessite un régime alimentaire particulier.

**Les efforts des collectivités et des établissements scolaires** ont visé notamment tout au long de ces dernières années à :

- aménager l'espace de restauration pour assurer un cadre convivial et moins sonore,
- répondre aux besoins d'un encadrement éducatif de qualité (formation du personnel),
- inclure le repas dans un temps éducatif favorisant l'autonomie de l'enfant et de l'adolescent, la coopération, le respect des règles du vivre-ensemble, le respect des aliments servis...

Sur notre territoire comme ailleurs, les exemples sont nombreux d'investissements et d'initiatives prises dans ce sens en lien avec le respect de l'environnement et l'**éducation au développement durable** :

- sensibilisation au bruit (« oreilles d'écoute » visualisant le niveau sonore).
- actions pour éviter le gaspillage alimentaire : colonne permettant de mesurer la quantité de déchets ramassés : en moyenne 30 % de ce qui est préparé en restauration collective, affichage, expositions...
- menus spéciaux sans emballage ou avec des produits locaux et de saison,
- éducation au goût dans le cadre d'une semaine nationale ou en relation avec un projet pédagogique de l'école (accueil de correspondants...),
- effort pour augmenter la part de production locale et bio dans les menus de manière très significative pour la commune de Malville notamment.

Publiée depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2018, la **loi EGalim**<sup>21</sup>, pour « l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous », vise une obligation d'approvisionnement « responsable » et propose de franchir **une nouvelle étape**.

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre, la restauration collective -de la maternelle au lycée- doit proposer au moins **un menu végétarien par semaine**. Cette mesure est expérimentale pour deux années. « C'est aussi le rôle de l'école d'apprendre aux élèves à manger moins de viande pour leur santé », estime un représentant national de fédération de parents d'élèves. De nombreuses communes ont ou vont mettre en œuvre cette mesure. Ainsi le conseil départemental du Finistère la proposera pour janvier 2020 pour l'ensemble des collèges. Bien que cela ne semble pas occasionner de coût supplémentaire d'après les communes qui l'expérimentent déjà, la mise en place de cette mesure semble disparate et se heurte au besoin de formation des cuisiniers. À Saint Lunaire (Ille-et-Vilaine) « tout est parti d'un projet pédagogique des CM1-CM2 en lien avec la COP 21. Ils avaient écrit un projet de loi où ils proposaient notamment la mise en place d'un menu végétarien hebdomadaire. La commune a suivi cette proposition. Cela s'est fait naturellement » (Le Télégramme du 2-11-19).

Il est aussi question de **bannir les plastiques** de la cuisson et de la réchauffe d'ici 2025. Des expérimentations sont en cours pour remplacer le plastique par la cellulose ou privilégier des contenants « inertes et réutilisables » comme l'inox, le verre et la céramique mais qui ont aussi leurs inconvénients : port de charges notamment (cf. La Gazette N° 28/29 du 15-07-19).

D'autre part, l'**article 24** de cette loi instaure en effet l'obligation pour la restauration collective de s'approvisionner avec au moins 50 % de produits issus de l'agriculture biologique, locale ou sous signe de qualité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Parmi ces 50 % de produits répondant à un gage de qualité (AOP, IGP, Label rouge, mais aussi des spécialités traditionnelles garanties, Siquo), au moins 20 % doivent être d'origine biologique.

21 - Loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018.

Actuellement le bio ne représente que 3 % de l'approvisionnement sur les 3,7 milliards de repas servis dans la restauration collective. En 2017, avec 35 000 fermes, le bio ne représentait que 6,5 % de l'agriculture française (fournissant près de 80 % de la consommation de bio française). Le leader mondial de la restauration collective (SODEXO) évalue en moyenne à 10 % la part du bio servi dans la restauration scolaire publique et pense être en mesure d'atteindre cet objectif d'ici trois ans, avec un surcoût variable de 0 % pour les légumes à 250 % pour le porc. (Cf. Jean-Michel Noël coordinateur bio à Sodexo. Ouest-France du 23-01-19).



L'association Terres de liens, avec la Fédération nationale d'agriculture biologique, a lancé le site PARCEL (Pour une agriculture résiliente, citoyenne et locale): un simulateur pour mesurer l'impact d'une relocalisation de la production agricole. Ce simulateur permet de jouer avec différents curseurs pour des simulations personnalisées. Les collectivités peuvent voir l'impact d'un changement de production agricole sur ces indicateurs et évaluer le temps nécessaire. Un établissement scolaire peut aussi entrer le nombre de repas servis par an et voir l'empreinte spatiale que cela représente... Grâce à PARCEL, le coordinateur de l'association Terres de liens, Gaël Louesdon, en est sûr « **On peut montrer que l'agriculture peut redevenir désirable, un secteur qui aide la biodiversité et soutient l'emploi** » (Ouest-France du 7-11-19).

Que la restauration soit gérée au plan intercommunal ou communal, puisqu'il semble qu'il y ait eu débat à ce sujet, ne change rien au **défi** qui attend la plupart des communes dans les prochaines années.

**Un exemple proche:** pour mieux apprécier l'effort qui reste à accomplir, nous nous sommes rendus à Bouvron afin d'échanger avec l' élu aux affaires scolaires :

- depuis 2007, le restaurant scolaire est sur 100 % bio et /ou local,
- le prix de revient est de 5,57 € par repas calculé au plus juste (il y a rarement 3 ou 4 repas cuisinés en trop) dont 1,77 € pour les denrées. La participation de la mairie est de 1,99 €+0,20 € pour le surcoût lié au bio. Le tarif pour les familles est de 3,38 € ventilé selon le quotient familial,
- pour 220 repas servis chaque jour, la quantité de déchets est de 3 à 5 l ou 15 g par repas, contre 106 g en restauration sur place et de 125 g en restauration concédée.

**Comment y parvenir ?** Il ressort de cet échange mais également d'autres comptes-rendus (Commune de Courtonne dans le Calvados...) quelques enseignements :

- Le projet repose sur une volonté partagée de l'ensemble des acteurs impliqués : élu, parents d'élèves (à Bouvron il s'agit d'une délégation de service public), personnel communal à commencer par le cuisinier formé à ce type de restauration (découpage, épluchage, transformation du produit sans le dénaturer...).

**La mise en réseau** avec les maraîchers et éleveurs locaux est essentielle pour anticiper beaucoup plus les commandes et respecter des délais de livraison plus courts. Une charte du « bien-manger » a ainsi été établie entre l'association gestionnaire, la mairie et les producteurs locaux.

**La montée progressive en charge** constitue un facteur essentiel sur lequel insiste l' élu : mieux vaut introduire un produit frais non transformé de manière progressive mais pérenne (pain, carottes, pommes de terre...).

La mise à disposition d'un **matériel de cuisine** sur place (légumerie, cellule de refroidissement...) facilite la mise en œuvre mais ne constitue pas une condition absolue : l'établissement du cahier des charges contraignant pour les sociétés de restauration constitue un autre volet possible de l'action des élus.

Enfin, **le projet pédagogique et éducatif** de l'établissement scolaire est essentiel pour accompagner les enfants vers de nouveaux goûts et textures, visiter les exploitations des producteurs, planter et cueillir certains légumes, herbes aromatiques, réaliser des ateliers cuisine avec le cuisinier... La faible quantité de déchets constatée constitue, sans nul doute, une conséquence de tout le travail coopératif (et un indicateur positif d'évaluation).

**La diminution du gaspillage alimentaire**, par l'amélioration de la qualité des repas et l'éducation au développement durable, constitue l'un des postes d'économie permettant de financer une partie du bio. (cf. La Gazette N° 28/29 du 15-07-19).

Le restaurant est devenu un outil pédagogique qui crée un vrai lien entre enfants, parents et enseignants cela fait partie de l'ADN de l'association (revue GAB mars 2018).

## Un Outil: le Projet Alimentaire Territorial (PAT)

Instaurés par la loi « pour l'avenir de l'agriculture, l'alimentation et la forêt » du 13 octobre 2014, les PAT reposent sur quelques idées forces: relocaliser la production via les circuits courts, sensibiliser le public sur la qualité des produits, faciliter l'accès à une alimentation saine, créer du lien entre les différents acteurs, des producteurs aux consommateurs... « **De la fourche à la fourchette** » comme on le dit souvent.

Ces PAT émergent depuis deux à trois ans. L'objectif qui sera sûrement atteint voire dépassé est de 500 PAT pour 2020. Le démarrage est toutefois, nécessairement long. « C'est un prétexte à reconsidérer l'ensemble des politiques publiques, de santé, nutrition, économique et sociale » comme le souligne Sylvain Baudet, chargé de mission développement économique (Localtis 20-05-19). Il s'agit de partager entre plusieurs partenaires que sont les collectivités locales, les services de l'État, les agriculteurs, producteurs, la société civile, les acteurs de l'économie sociale et solidaire ou encore les entreprises et coopératives, **un diagnostic commun, une vision commune du territoire** et de se mettre d'accord sur une série d'actions en rassemblant les moyens financiers existants chez chacun. **Les fonds européens (LEADER) peuvent être sollicités et certains projets peuvent être soutenus par le PNA (Programme National pour l'alimentation) à hauteur de 50 000 €...** L'association Terres en ville, réseau national PAT, a édité un guide de tous les financements possibles publics comme privés.

Les projets partent d'une volonté politique forte des collectivités mais s'appuient sur des expériences concrètes de terrain. Ainsi, à Angers-Loire-Métropole, le projet s'inscrit à la fois sur l'urbain et le terroir dans une logique de circuit local. Il est prévu d'instaurer un véritable « retour de valeur ajoutée des filières locales de qualité » comme le précise François Beaupère, Président de la chambre d'agriculture qui co-pilote le projet. Côté urbain, le PAT va permettre d'amplifier les efforts pour acheminer les denrées du marché d'intérêt national (MIN) du Val de Loire, en périphérie d'Angers vers le centre-ville avec des véhicules zéro émission carbone. Une réflexion du même ordre est en cours avec Nantes Métropole et le PETR<sup>22</sup> du Pays de Retz qui ont signé un contrat de réciprocité afin de mieux prendre en compte les modes de vie des habitants entre les 2 territoires et accompagner les transitions (mobilité, tourisme, économie, alimentation)<sup>23</sup>.

Le PAT peut également donner lieu à une réflexion sur des événements culturels, des festivals mais aussi travailler sur l'aide sociale et les banques alimentaires pour lutter contre le gaspillage et organiser la récupération des excédents, créer des légumeries (préparation des légumes pour la restauration collective), favoriser les cultures maraîchères locales... **L'alimentation constitue un objectif transversal à toutes les politiques publiques** comme le déclare Fabrice Bonnifait, le directeur « développement rural » du Grand Poitiers (La Gazette 8 avril 2019).

Si on relie cet outil à l'objectif de la loi EGalim (cf. art.24 présenté plus haut) on perçoit tout l'intérêt et la cohérence d'ensemble qui ne remet pas en question mais amplifie, bien au contraire, les politiques publiques déjà engagées dans cette direction, y compris avec les plans climat-air-énergie territoriaux.



22 - PETR: Pôle d'Équilibre Territorial Rural.

23 - Cf. Synthèse du colloque national « L'alliance des territoires au service des transitions », Rennes, édition 2019.

# Propositions (circuits courts...)

## 1) Valorisation

- Créer un **espace** d'information et d'animation autour des enjeux et initiatives de protection de la **biodiversité** du territoire (fiche 4.2.2 du PCAET).
- Faire connaître les initiatives et la production locale sur le territoire : **site intercommunal de référencement** pouvant aller jusqu'à de la réservation et vente en ligne, pages spécifiques dans les bulletins municipaux et Estuaire et Sillon (intercommunal).
- Mettre en valeur la **localisation** des producteurs locaux par **une signalétique** plus explicite et harmonisée avec un fil conducteur, au-delà du rayonnement très local existant.
- Réaliser **une exposition** sur les métiers de l'agriculture dans un lieu central à la Communauté de communes Estuaire et Sillon. Inviter des agriculteurs qui présenteraient leur métier aux habitants, créer un échange.
- Organiser la collecte des fruits et légumes invendus pour les transformer en jus, confitures...

## 2) Distribution

- Développer les commerces/services ambulants ou **points de ventes** permanents.
- Créer un **marché en soirée** des producteurs locaux à l'image de La Feuillée (La Chapelle-Launay).
- Créer un **pôle alimentaire et citoyen** : espace de vente mais aussi d'information sur l'alimentation.

## 3) Mise en réseau

- Favoriser le développement de « **tiers-lieux** » sur le territoire : maison de service public et accès au numérique pour tous.
- Réunir les acteurs concernés par un projet de **déchetterie** inversée pour faire connaître cette possibilité et évaluer son impact et son intérêt.
- Favoriser le **financement participatif** : lien épargne locale/produits locaux.
- Organiser **des parrainages** : une école/une ferme autour de projets éducatifs.
- Rapprocher restauration collective et producteurs locaux par l'élaboration progressive d'un **projet alimentaire** territorial reposant sur un diagnostic commun et une mise en synergie de l'ensemble des acteurs concernés **via le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) voté en décembre 2019 par la CCES.**

# CONCLUSION

## IDENTITÉ RURALE

Nous rassemblons ici 32 propositions en souhaitant aider à ouvrir la réflexion et susciter le débat citoyen. Chacune des trois parties, en étroite relation, contribue au développement de la ruralité.

### Espaces et services au sein de la ruralité

#### Mobilité

- Développer des **moyens de transport** en commun (navettes) pour se déplacer d'une commune à l'autre, pour rejoindre les gares ferroviaires, pour relier ces gares aux zones commerciales et d'activité.
- Développer le réseau de **pistes cyclables** sécurisées entre les communes sur le modèle des routes partagées, sécurisées et durables.

#### Services publics de proximité

- Encourager l'installation de **médecins** généralistes et de spécialistes médicaux (radiologie).
- Maintenir des **services publics de proximité** type trésor public, poste, guichet de la gare...

#### Digital

Développer la **fibres optique** et/ou la 5 G sur l'ensemble du territoire.

#### Loisirs

- Développer le **tourisme rural**: gîtes, circuits, jeux de pistes...
- Donner plus de visibilité à la **présence du cheval** sur le territoire pour des liaisons courtes et douces: retrait des encombrants, loisirs, police montée...
- Encourager la connexion des **centres équestres** entre eux.
- Créer une « **écurie de territoire** »: vitrine intercommunale dédiée au cheval.

#### Vivre ensemble

Valoriser le bénévolat dans les **associations** au sein de chaque commune mais aussi à l'échelle de l'intercommunalité: connaissances mutuelles, temps forts communs, service juridique aux associations, appui administratif...

### Consommation-Distribution: une ruralité innovante

#### Valorisation

- Créer un **espace** d'information et d'animation autour des enjeux et initiatives de protection de la **biodiversité** du territoire (fiche 4.2.2 du PCAET).
- Faire connaître les initiatives et la production locale sur le territoire: site intercommunal de **référencement** pouvant aller jusqu'à de la réservation et vente en ligne, pages spécifiques dans les bulletins municipaux et Estuaire et Sillon (intercommunal).

- Mettre en valeur la **localisation** des producteurs locaux par une signalétique plus explicite et harmonisée avec un fil conducteur, au-delà du rayonnement très local existant.
- Réaliser une **exposition** sur les métiers de l'agriculture dans un lieu central à la com.com. Inviter des agriculteurs qui présenteraient leur métier aux habitants, créer un échange.
- Organiser la collecte des fruits et légumes invendus pour les transformer en jus, confitures...

#### Distribution

- Développer les commerces/services ambulants ou points de ventes permanents.
- Créer un **marché en soirée** des producteurs locaux à l'image de La Feuillée (La Chapelle-Launay).
- Créer un **pôle alimentaire et citoyen**: espace de vente mais aussi d'information sur l'alimentation.

# E DU TERRITOIRE

## Production agricole : préserver la ruralité avec les agriculteurs

### Élus: meilleure prise en considération des agriculteurs

- Favoriser la **concertation** entre élus et acteurs ruraux. Faire entendre aux élus l'importance de la présence agricole, souvent réduite face aux enjeux économiques de création ou d'extension de Zone Artisanales ou Commerciales (poids économique).
- Mettre en place une **commission** intercommunale agricole regroupant au moins un agriculteur de chaque commune (thème du foncier, tourisme, commerces...) avec un référent au bureau communautaire.
- Définir une orientation agricole du territoire dans la commission intercommunale du développement économique.
- Encourager les intercommunalités à intégrer les questions agricoles dans les projets de territoire, en développant **les projets alimentaires territoriaux (PAT), via le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) voté en décembre 2019 par la CCES.**



### Mise en réseau

- Favoriser le développement de « **tiers-lieux** » sur le territoire: maison de service public et accès au numérique pour tous.
- Réunir les acteurs concernés par un projet de **déchetterie** inversée pour faire connaître cette possibilité et évaluer son impact et son intérêt.
- Favoriser le **financement participatif**: lien épargne locale/ produits locaux.
- Organiser des parrainages: une école/une ferme autour de projets éducatifs.
- Rapprocher restauration collective et producteurs locaux par l'élaboration progressive d'un **projet alimentaire territorial** reposant sur un diagnostic commun et une mise en synergie de l'ensemble des acteurs concernés via le **Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) voté en décembre 2019 par la CCES.**

### Agriculteurs

- Faire établir un **diagnostic** de l'agriculture sur le territoire. Décider d'une **ZAP, zone d'agriculture protégée, à l'échelle intercommunale**, (et simplifier les modalités de sa mise en œuvre) sur l'ensemble des 11 communes pour limiter la consommation foncière des terres agricoles.
- Développer la **communication** sur les pratiques agricoles vers la population.
- Réconcilier l'agriculture et l'écologie en rémunérant les agriculteurs des services rendus pour la préservation de l'environnement (entretien des espaces...).

### Population

- Établir une **carte interactive** des activités de vente directe des agriculteurs de la CCES.
- Accompagner **les médiations** et la connaissance auprès des habitants, notamment via l'office de tourisme, par le développement des portes ouvertes dans les fermes et les rencontres avec les agriculteurs et producteurs locaux, les rencontres festives autour de l'alimentaire.





2, boulevard de la Loire  
44260 Savenay

Tél. 02 40 56 81 48  
Fax 02 40 56 83 38

[conseildedeveloppement@estuaire-sillon.fr](mailto:conseildedeveloppement@estuaire-sillon.fr)